

CLE du 16/02/2016

# Contrat Territorial des captages du Val d'Orléans 2014-2017



# Pourquoi un contrat territorial ?

## Un outil de lutte contre les pollutions diffuses

- Permet de **répondre aux dispositions réglementaires** de la Loi Grenelle 1 classant les 3 captages du Val (Theuriet, Bouchet, le Gouffre) parmi les 507 captages prioritaires
- Permet de **lutter contre les risques de pollutions diffuses** avec le soutien financier de **l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB)** dans le cadre de l'application de son 10ème programme d'aides financières - **Partenariat** avec ODE (délégataire AEP) - CA - AELB
- Permet de **mettre en synergie les acteurs locaux** voulant préserver la qualité de l'eau (**communes, AELB, Délégataire AEP, Chambre d'Agriculture du Loiret, administrations, ...**)

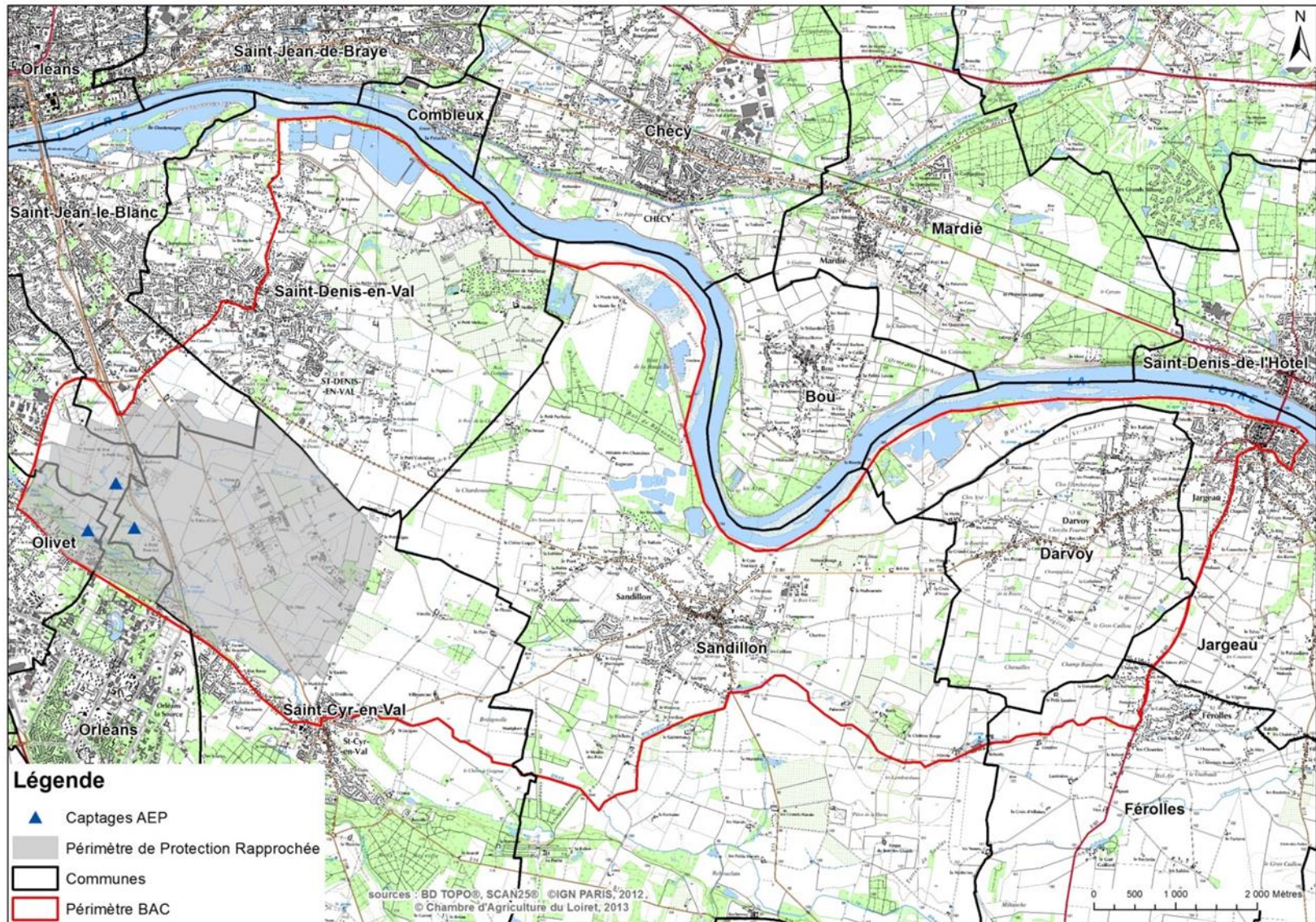


# Origines du contrat territorial des captages du Val d'Orléans :

- Depuis 15 ans, la Mairie d'Orléans et ses partenaires (Chambre d'Agriculture et Concessionnaire eau potable) ont souhaité s'engager ensemble dans la **préservation des ressources en eau dans le cadre d'une Convention Tripartite**
- Suite au classement « Grenelle » des 3 captages du Val, **une étude du Bassin d'Alimentation des trois Captages (BAC) du Val** a été réalisé de septembre 2011 à novembre 2012 par la mairie (BE : Géo-Hyd et CA du Loiret).
- Cette étude a débouché sur la définition d'un **programme d'actions volontaires de lutte contre les pollutions diffuses** sur une zone, qui a été délimitée par **un arrêté préfectoral le 5 juillet 2013** (carte ci-après). Cette zone est **incluse** dans le périmètre du **SAGE Val Dhuy Loiret**.
- **Périmètre de la zone** : 6500 ha sur 9 communes et 15 000 habitants, correspondant au **PPE** des captages du Val.



**Zone du Contrat Territorial (en rouge) : elle correspond à l'emprise du périmètre de protection éloignée des captages du Val soit une surface de 6 500 ha répartie sur les communes de Darvoy, Férolles, Jargeau, Olivet, Orléans, St Denis en Val, St Cyr en Val, St Jean le Blanc, Sandillon et représente 12 000 à 15 000 habitants.**



# Organisation du contrat territorial

- **Coût** : 200 840 € avec une clé de répartition : 50% AELB, 20% CA, 15% MO, 15% ODE.
- **Durée** : 2014 à 2017
- **Pilote** : Mairie d'Orléans
- **Partenaires** : AELB, CA et ODE
- **Animation** : 0,5 ETP, 2 agents CA 45
- **Fonctionnement** : au moins 1 COPIL et 1 COTECH par an ; 1 COTECH restreint par mois



# Contenu du Contrat Territorial :

**6 axes avec 23 actions volontaires** qui s'inscrivent dans les orientations du SAGE Val Dhuy Loiret et du SDAGE Loire Bretagne :

- **Volet animation** – mettre en œuvre le contrat territorial (Chambre agriculture du Loiret)
- **Volet agricole** - améliorer le conseil aux agriculteurs, diminuer les risques de fuites de produits phytosanitaires, diminuer les risques de fuites d'azote, diminuer les risques de pollutions ponctuelles,
- **Volet communal** - former et sensibiliser les équipes techniques des collectivités, réduire la quantité de produits phytosanitaires utilisés, améliorer la performance du matériel et des installations des communes,
- **Volet jardineries** - réduire la vente de produits phytosanitaires et promouvoir les techniques alternatives dans les jardineries,
- **Volet particuliers** - conseiller et améliorer les pratiques phytosanitaires des particuliers,
- **Volet qualité des eaux souterraines** - renforcer le suivi



# Détail du volet agricole

## Uniformiser le conseil : création d'une coordination technique

- **Suivi agronomique des agriculteurs** : fertilisation, applications phytosanitaires
- **Acquisition de références et communication** : essais de fertilisation, de désherbage mécanique, développement de l'agriculture biologique, inciter à la mise aux normes des têtes de forage d'irrigation, limiter les risques de pollutions ponctuelles et diffuses



# Détail du volet non-agricole

- **Volet communal** : assurer une formation collective des agents communaux aux bonnes pratiques, plans de désherbage communaux, inciter à l'emploi de matériel de désherbage alternatif au chimique



- **Volet jardineries** : réduire la vente de produits phytosanitaires, communication et incitation aux traitements alternatifs, via par exemple la démarche « jardiner au naturel »
- **Volet particuliers** : communiquer sur la réglementation liée à l'utilisation des produits phytosanitaires et aux techniques à mettre en œuvre pour en réduire/supprimer l'usage
- **Veille qualité de l'eau souterraine** : compléter les analyses réalisées par l'ARS





# Bilan 2014 – 2015 et prévisionnel 2016

- **2014** : signature du contrat, réunion de lancement, retard au démarrage (départ de l'animateur)
- **2015** : recrutement d'un nouvel animateur, envoi de messages de conseils technique, création d'une lettre d'information, mise en place d'essais culturaux, prise de contact avec les agriculteurs et réunion d'information avec les agriculteurs
- **2016** : poursuite des actions engagées, démarrage des diagnostics d'exploitation, des suivis agronomiques, réunion avec les coopératives, réunion avec les communes, réunion avec les particuliers, suivi d'essai culturaux, valorisation des reliquats d'azote, démonstration de désherbage mécanique, analyse d'eau, ...



# Contrat territorial des captages du Val d'Orléans

## Contacts référents :

### Animateurs CA :

Romain MALLET (02 38 58 49 36 – [romain.mallet@loiret.chambagri.fr](mailto:romain.mallet@loiret.chambagri.fr))

Benoît LOUCHARD (02 38 71 90 61 – [benoit.louchard@loiret.chambagri.fr](mailto:benoit.louchard@loiret.chambagri.fr))

### Service Environnement et Développement Durable Orléans :

Franck PARE (02 38 79 28 27 – [franck.pare@orleans-agglo.fr](mailto:franck.pare@orleans-agglo.fr))

### Agence de l'eau Loire Bretagne :

David BRUNET (02 38 51 73 73 - [david.brunet@eau-loire-bretagne.fr](mailto:david.brunet@eau-loire-bretagne.fr))

### Orléanaise Des Eaux :

Claire CALANDRE (02 38 61 82 46 - [claire.calandre@lyonnaise-des-eaux.fr](mailto:claire.calandre@lyonnaise-des-eaux.fr))

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

